

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021

Convocation en date du 29 Janvier 2021, affichée le même jour.

**Ordre du jour :**

- 1) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal ;
- 2) Achat des parcelles C 303 et C306 ;
- 3) Approbation du rapport de gestion 2019 de la Semcoda ;
- 4) Demande d'adhésion à l'association « Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey » ;
- 5) Programme de marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces autour de la mairie et de la salle des fêtes et lancement des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- 6) Questions diverses.

**Etaients présents :** Mesdames BERTELLE B, ECOCHARD S, ESCODA A, REGAD-PELLAGRU B, ROCHET A.F.

Messieurs CARMINATI S, MERCIER A, MERCIER P, NEVES A, PAOLASSO S, REYNIER X, ROTTIER D, TERRASSON D.

**Etaients excusés :** NIGRA A, SOURD S.

Monsieur Alexandre NEVES est désigné comme secrétaire de la séance. La séance est ouverte à 20 heures 00. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

**1<sup>ère</sup> délibération, N° D2021001-** Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ces délégations ;

**Le Conseil Municipal, prend acte :**

**-des marchés listés ci-dessous, passés et signés par le Maire depuis la précédente séance du Conseil Municipal :**

N° décision Et date	Décision/objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
2020038 Le 21/12/2020	Fauchage accotement Route d'Arfontaine	Perrier Bernard	1 928.00€
2021001 Le 12/01/2021	Location d'une pelle avec godet pour la pose d'un drain sur un chemin communal	Loxam	479.19€
2021002 Le 12/01/2021	Pose de 4 luminaires pour les combles et le nouveau WC à la mairie	Salvi électricité	523.96€
2021003 Le 12/01/2021	Location d'une nacelle pour élagage arbres sur la commune	Loxam	290.34€
2021004 Le 15/01/2021	Rédaction de 2 actes administratifs et démarches pour publication au service de la publicité foncière pour l'acquisition des parcelles C 303 et C306	Axis conseil	700.00€
2021005 LE 19/01/2021	24 Tonnes de sel pour le déneigement	Gamm vert	3 088.00€
2021006 LE 19/01/2021	Raccourcissement ilot central RD 13 pour accès lotissement les Combelles	Colas	4 320.00€
2021007 Le 25/01/2021	Tonte et débroussaillage sur la commune pour l'année 2021	DELLI PAYSAGES	9 697.00€

**MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain**

N° décision Et date	Décision/objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
2021008 Le 29/01/2021	Bucheronnage et débardage parcelles C 303 et 306 pour accès lotissement les Combelles	Dezecache	440.00€

**2<sup>ème</sup> délibération, N° D2021002- Achat des parcelles C 303 et C306**

Afin de pouvoir sécuriser l'accès au lotissement les Combelles, entrée côté Oyonnax, sur la RD 13, notamment pour la nouvelle ligne de bus (N°5) Oyonnax/Montréal-La-Cluse, il est nécessaire d'acheter 2 parcelles de terrains boisés. Cette ligne a un arrêt de prévu au lotissement les Combelles mais elle ne peut pas actuellement s'arrêter du fait des 2 carrefours trop dangereux pour un bus.

Parcelles :

- C 303 appartenant à Madame COFFY Christiane d'une contenance de 2 255 m<sup>2</sup>
- C 306 appartenant à Monsieur et Madame MOREL Claude d'une contenance de 324m<sup>2</sup>.

Madame informe les conseillers municipaux de l'estimation faite par l'ONF pour ces parcelles :  
Parcelle C 303 estimation de 248€  
Parcelle C 306 estimation de 182€

Madame le Maire propose d'acheter en accord avec les propriétaires  
La parcelle C 303 à 350€ à Madame COFFY Christiane,  
La parcelle C 306 à 200€ à Monsieur et Madame MOREL Claude.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

ACCEPTE d'acheter la parcelle C 303 au prix de 350€

d'acheter la parcelle C 306 au prix de 200€

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**3<sup>ème</sup> délibération, N° D2021003- Approbation du rapport de gestion 2019 de la Semcoda**

La SEMCODA a pour objet de construire, d'entretenir et de gérer des logements qu'elle propose en location ou en accession à la propriété.

Au 31 décembre 2019 les capitaux publics de cette société d'économie mixte, partagés entre 197 communes et intercommunalités actionnaires représentent 65,74% de son capital.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Samognat possède 176 actions de la SEMCODA ; les 197 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée Spéciale des Communes actionnaires a été mise en place et désigne 5 représentants qui eux siègent au Conseil d'Administration.

Cette assemblée spéciale s'est réunie le 24 septembre 2020, et le Président Directeur Général de la SEMCODA a présenté le rapport d'activité 2019 de la société et ses résultats.

Conformément à l'article L 1524.5 du CGCT, la commune doit se prononcer sur le rapport transmis annuellement par les sociétés d'économie mixtes dont elle est actionnaire.

En tant que délégué à l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires de la SEMCODA, Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport de la SEMCODA portant sur son activité et ses résultats pour l'année 2019.

**Le Conseil Municipal prend acte de la transmission et de la présentation du rapport de gestion relatif à l'activité et aux résultats de la SEMCODA pour l'exercice 2019.**

**4<sup>ème</sup> délibération, N° D2021004- Adhésion à l'association « Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey »**

Madame le Maire fait part du mail reçu le 28 Janvier dernier concernant la création d'une association liant professionnels libéraux et hospitaliers « Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey » (APSHB) dans le but de développer et d'animer les réseaux professionnels en vue de faire la promotion de notre territoire.

## **MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain**

Cette association explique qu'il faut rendre attractif le Haut-Bugey afin de pouvoir accueillir et maintenir des professionnels de santé avant que le bassin de vie ne souffre d'un déficit en soignants, d'ici à 10 ans le nombre de généralistes en exercice sur le territoire pourrait être inférieur à 10 contre 29 aujourd'hui.

Pour cela, plusieurs actions sont engagées en particulier à destination des internes de médecine qui souhaitent faire leurs stages dans le Haut-Bugey par la mise à disposition de studios en résidence étudiante avec le soutien financier de la ville d'Oyonnax.

Ils pensent qu'offrir une solution d'hébergement leur permettront de s'affranchir des temps de trajets quotidiens, appréciant ainsi les atouts de notre territoire et de tisser des réseaux de connaissances susceptibles de les inciter à rester.

L'APSHB participera à l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Challenge Trail des Professions de Santé adossée à l'Ultra 01 qui aura lieu en juin 2021.

Une action spécifique sera organisée à l'occasion du passage du Tour de France à Oyonnax le 3 Juillet 2021.

Afin de mener à bien leurs ambitions et fonctionner au quotidien, ils auraient besoin de moyen. Aussi ils sollicitent un soutien financier même symbolique d'un minimum de 100€ pour des personnes morales.

Madame le Maire propose d'adhérer à cette association

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 4 contre**

ACCEPTTE d'adhérer à l'association

PRECISE que le montant de l'adhésion sera de 100€

CHARGE Le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

**5<sup>ème</sup> délibération, N° D2021005-** Programme de marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces autour de la mairie et de la salle des fêtes et lancement des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération

Madame le Maire rappelle aux conseillers le projet d'aménagement des espaces autour de la mairie et de la salle des fêtes ainsi que la convention signée l'agence 01 pour l'assistance à maîtrise d'œuvre.

Elle présente l'opération pour un montant total estimatif à 481 500€ HT.

Considérant que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer une procédure de consultation pour les missions suivantes :

- Maîtrise d'œuvre,
- Diagnostic amiante HAP
- Mission de coordination SPS (le cas échéant)

Considérant que la désignation du Maître d'œuvre interviendra selon une procédure adaptée, conformément au Code de la Commande Publique

Considérant que la désignation des autres prestataires intellectuels interviendra selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément au Code de la Commande Publique

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le programme de l'opération pour l'aménagement des espaces autour de la Mairie et de la salle des fêtes pour un montant de 481 500 € HT,
- Arrête l'enveloppe financière des travaux pour un coût d'opération prévisionnel à hauteur de 385 000 €HT,
- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci et à la conclusion de ce marché ainsi qu'à son exécution,
- Autorise Madame le Maire à conclure des marchés pour les prestations ci-dessous sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à la réglementation en vigueur et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ceux-ci ainsi qu'à leurs exécutions,

## MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain

- ✓ Diagnostic amiante HAP
- ✓ Mission de coordination SPS (le cas échéant)
- Décide de faire inscrire les crédits nécessaires au budget pour la durée du marché

### Questions diverses

Madame le Maire fait part du projet de recrutement d'un agent au service technique et d'un agent au service administratif. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire explique que la commune est éligible dès 2021 au plan de relance en forêt communale.

Le plan de relance est national, le département de l'Ain est prioritaire car beaucoup touché par des arbres malades (notamment scolytés). La commune de Samognat est en catégorie 1 donc éligible dès 2021.

La commune est touchée sur 15 hectares qui seront replantés en cèdre et douglas sur 1,6 hectare, le reste sera replanté en chêne et feuillus, ceci pour un coût total de 127 110.00€ HT subventionnable à hauteur de 70 à 80%. L'agent ONF doit se renseigner si les dégagements peuvent être pris en charge par la subvention c'est pourquoi ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Travaux de maintenance 2021

Des travaux sont à prévoir sur la piste forestière, Madame le Maire souhaite une réunion avec l'ONF et les communes d'Oyonnax, d'Izernore et de Géovreisset. Ce point sera donc traité lors du prochain conseil municipal.

Fleurissement 2021 : il aura lieu le Samedi 22 mai prochain, toutes les personnes souhaitant aider sont les bienvenus.

**Prochain conseil municipal le 22 Février 2021 à 20h00**

**22 Mars 2021 : Vote du Compte Administratif**

**29 Mars 2021 : Vote du Budget Primitif**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.  
Vu par nous, Maire de Samognat, pour être affiché le 15/02/2021

A Samognat, le 15/02/2021

Le Maire

  
Annie ESCODA



Le secrétaire de séance